

Compagnies de la Couronne.—Une compagnie de la Couronne, à titre provincial et connue sous le nom de Saskatchewan Reconstruction Corporation, a été établie en 1945; relevant du Ministère de la Reconstruction et du Rétablissement, elle a pour but de traiter avec la Corporation des biens de guerre pour l'achat de matériel de guerre de surplus et d'édifices du Corps d'aviation qui pourraient devenir disponibles dans la province de Saskatchewan. Cette Corporation a étendu ses activités de manière à inclure l'établissement d'un atelier de mécanique et d'un centre de réparation, où un personnel d'anciens combattants est employé à la mise au point et à la réparation de l'outillage acheté de la Corporation des biens de guerre, avant qu'il soit mis à l'usage des divers ministères du gouvernement de la Saskatchewan, des coopératives et des municipalités. Cet atelier fait également la réparation de l'outillage automobile appartenant au gouvernement de la Saskatchewan.

Une autre compagnie de la Couronne, connue sous le nom de Saskatchewan Reconstruction Housing Corporation, a été organisée pour trouver une méthode immédiate et efficace d'utiliser les édifices du Corps d'aviation pour des fins de logement temporaire. Jusqu'ici 200 unités de logement ont été fournies ainsi que des casernes pour au moins 1,000 membres des services armés qui suivent des cours d'études et de formation professionnelle.

Alberta.—Le Comité de la reconstruction d'après-guerre de l'Alberta, établi le 30 mars 1943, a fait des recherches sur l'économie provinciale et ses problèmes d'après-guerre par l'intermédiaire de ses sous-comités de l'agriculture, de l'éducation, des finances, de l'industrie, des ressources naturelles, des travaux publics et du bien-être social. Le Conseil de recherches de l'Alberta et le Comité de direction du relevé d'après-guerre ont également aidé.

L'exécution des recommandations du Comité de reconstruction d'après-guerre relève du nouveau Ministère des Affaires économiques ou de tout autre ministère approprié du Gouvernement. Le Ministère des Affaires économiques, établi à la session de 1945 de l'Assemblée législative, a reçu la pouvoir d'inaugurer et de garantir des projets destinés à favoriser le rétablissement et la reconstruction.

Dans un mémoire au Comité de la reconstruction et du rétablissement de la Chambre des Communes, le Premier Ministre de l'Alberta a esquissé un programme virtuel de \$250,000,000 qui pourrait vraisemblablement être entrepris pour réaliser la création de services sociaux, routes, ponts, entreprises de logement et d'irrigation.

Au nombre des recommandations du Comité de la reconstruction d'après-guerre qui ont été mises à exécution jusqu'ici il y a celles qui se rapportent à la formation d'école normale comme partie du travail universitaire menant à un grade, la nomination d'une Commission de consultation et de bien-être des anciens combattants, la nomination de la Commission d'énergie de l'Alberta et de la Commission d'expansion industrielle, la promulgation de nouvelles lois sur l'apprentissage et l'établissement d'un nouveau Ministère du bien-être public. Le programme de l'établissement des anciens combattants sur la terre a également été institué, d'après lequel il leur est accordé une ferme d'un demi-lot moyennant un affermage nominal avant l'octroi du titre de propriété franche. Les anciens combattants admissibles reçoivent des gratifications en espèces du gouvernement fédéral en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

A la session de 1946 de l'Assemblée législative le Ministère des Affaires économiques a été autorisé à établir des divisions du logement et du bien-être culturel.

En 1943, en vertu de la loi sur la caisse de reconstruction d'après-guerre, il a été voté \$1,000,000 pour les entreprises futures. Ce montant a été porté à \$5,000,000 les années suivantes et, en 1946, un programme de développement routier a débuté